

Québec, le 24 octobre 2003

*A l'attention des développeurs de logiciels - Pharmacie*

**Modification n° 1  
à la *Liste de médicaments* - 15<sup>e</sup> édition (octobre 2003)  
en vigueur le 5 novembre 2003**

Le contenu proposé à la Modification n° 1 de la 15<sup>e</sup> édition de la *Liste de médicaments*, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 5 novembre 2003, n'a pas encore reçu toutes les sanctions gouvernementales requises. En conséquence, il peut encore être modifié et ne peut faire l'objet de diffusion. Toutefois, dans le but de vous permettre d'effectuer les modifications nécessaires à vos logiciels de facturation, le fichier de la liste proposée est disponible dès maintenant sous le sceau de la confidentialité.

Vous retrouverez le fichier reflétant les changements à la *Liste de médicaments* via le Service en ligne de la RAMQ. À l'examen du fichier vous constaterez que le format n'a pas changé par rapport au dernier fichier en votre possession.

Les quelques changements concernent des modifications de prix et des modifications à l'écart du PVG pour certains produits.

Compte tenu de la confidentialité requise, les informations contenues dans ce fichier ne doivent pas être communiquées à d'autres personnes que les membres de votre personnel dont les responsabilités le justifient. Elles ne doivent être communiquées à personne d'autre, et ce, jusqu'à la réception des autorisations officielles.

Nous demeurons disponibles pour tous renseignements additionnels. Vous n'avez qu'à communiquer avec Mme Ghislaine Brousseau au numéro (418) 682-5122, poste 4762.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle

c. c. : Association québécoise des pharmaciens propriétaires